BUREAUX : RUE NAIN,

ROUBAIX-TOURCOING 23

dement continue sauf

NDUSTRIEL & COMMERCIAL QUOTIDIEN, POLITICE

RECTEUR-BERANT :- A. REBOUX Le Nord de la Franc Trois mois Un an. Annonces; 20 centimes la lign Régrames: 25 centimes

chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place, A LILLE, chez M. Beghin, libraire, rue Grande-Chat On s'aboune et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Main, 1; A TOU À PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Buller et Co plac e, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

## ROUBAIX, 29 JUIN 1872

# BOURSE DE PARIS

4 1/9 ..... 77 50 0/0 ..... 85 20

(Voir à la troisième page les dépêches ommerciales.)

## BULLETIN QUOTIDIEN

Il n'est plus possible d'en douter : l'attitude nouvelle de la droite préoccu pe M. Thiers. La séance de jeudi l'a encore montré.

Dans un discours de M. Lambert Sainte-Croix, l'assemblée avait applaudi vivement le passage où l'orateur disait : « Qu'une pulitique conservatrica nous « ferait de bonnes finances. » Le trait avait porté. M. Thiers l'a relevé, il a dit lui avait qu'il fallait faire de la politique lui aussi qu'il fallait faire de la politique conservatrice, aux applaudissements de la droite; il est vrai qu'il a ajouté que telle avait toujours été sa politique, déclara-tion qui a permis à la gauche un peu étourdie du coup, d'applaudir à son

L'effet était produit ! Toute la séance, d'ailleurs, nous a fait savoir une fois de plus à quel point M. Thiers est passé maître dans la tactique parlementaire. mattre dans la tactique pariementaire.
Que la Droite y prenne garde! Qu'elle ne
se laisse pas prendre à ce jeu trop habile
pour inspirer confiance, qu'elle suive M.
Thiers toutes les fois que ses propres
convictions et l'intérêt du pays le lui
commandent. Mais qu'elle le suive librement sans contracter de nouveaux liens. La tenue de la gauche pendant ces dis-cussions est curieuse et triste. On a déjà remarqué que dans toutes les questions qui exigent une compétence spéciale, à de rares exceptions près, elle imite de Conrart le silence prudent. Cela est bien connu. Mais ce qui est plus scandaleux que sa flagrante incapacité, c'est sa ser-

Depuis qu'elle est amie du pouvoir, elle entend placidement les doctrines les plus horribles pour des oreilles démocratiques.

mocratiques.

Ce groupe d'ordinaire si ardent à protester dès qu'on touche à quelques-unes
de ses idoles ou de ses réclames, entend
sans sourciller M. Thiers rééditer ses
vieilles doctrines économiques et bourvieilles doctrines economiques et bourgeoises. Elle abandonne à ce maitre de
sa conscience, et le service obligatoire
et l'impôt sur le revenu et tout ce qu'il
lui plaira de demander et de vouloir
« Omnia servilites pro dominatione! »
Pour nous reposer de ce spectacle,
disons un mot du discours très-remar-

quable de M. Buffet.
Il a très-bien signalé les illusions dont on berce le pays quand on lui dit vague-ment que ces nouveaux impôts sont pre-visoires. M. Buffet demande qu'en les affectant rigoureusement et spécialement au paiement des dettes que nous ent apportées nos désastres, on leur ont apportées nos désastres, on leur donne ainsi un caractère provisoire irrécusable.

Le reste de son discours s'est étendu avec une grande justesse d'idées, une grande élévation de sentiment et d'ex-pression sur le devoir de faire appel à l'esprit de sacrifice et de dévouement en faveur des nouvelles taxes; en les considérant comme la souscription nationale régularisée et universalisée, elles paraîtront moins lourdes au pays, et le caractère moral qu'elles auront ainsi les fera contribuer en même temps qu'à l'affranchissement matériel du pays à l'affranchissement matériel du pays, à sa régénération; régénération qui ne peut se faire que par les idées de sacri-fice où l'âme du peuple comme celle des individus se retrempe, se renouvelle et s'épure. - A. R.

On lit dans le Journal officiel d'auiourd'hui:

C'est par suite d'une omission que le dé-cret par lequel M. Teisserenc de Bort a été chargé de l'intérim du ministère des travaux publics ne se termine pas par les mots : «en punics ne se termine pas par les mots : «en remplacement de M. de Larcy, démission-naire.»

# Un serment de M. Thiers

Nous vous devons une grande loyauté et JE JURE decant le pays que nous ne trom-perons ni un parti ni l'autre et que NOUS NE PRÉPARONS aucune solution qui serait UNE TRAHISON vis à vis de l'une des fractions de la Chambre.

(Bordeaux, 10 mai 1871.)

« M. Gambetta met de l'eau bénite dans a M. Gambetta met de l'eau heute dans son vin. » C'est par ce propos que les dépu-tés montagnards ont stigmatisé le vote de leur col lègue sur le paragraphe qui permet aux soldats d'accomplir leurs devoirs religieux On\_dit même que l'épithète de Tartufe rouge.

a été prononcée.L'héritier présomptif de M. Thiers se sépare peu à peu de ses amis ja-cobius et athées : il y perd. Gagne-t-il par cette tactique la confiance des conservateurs? Pas le moins du monde.

## Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 28 juin 1872.

Jamais il ne nous avait été donné d'apprécier mieux qu'à la séance d'hier com-bien M. Thiers s'amoindrit par l'abus de la parole et combien il se doute peu

de cet amoindrissement.

On discutait la loi qui établit un impôt sur les créances hypothécaires. Le chef du pouvoir nous avait dit d'avance, sur le ton le plus absolu, qu'il pensait bien qu'on ne la voterait pas. Après une dis-cussion très-complète; où le chef du pou-voir n'a pas daigné prendre la parole, l'article fondamental de la loi, l'article ler, a été voté par 324 voix, contre 302. M. Thiers a laissé passer ce vote. Il a même laissé voter l'article 2; puis, à cinq heures du soir, au moment où il ne restait plus qu'à discuter les dispositions réglementaires, quand tout le monde comptait par minutes le moment où l'en-semble de la loi allait devenir exécu-toire, M. le président de la République a négligemment demandé la parole pour prier l'Assemblée de se déjuger, et de sacrifier toute l'œuvre législative à la quelle on venait de consacrer un éance entière.

Vous connaissez mieux que moi les traditions parlementaires. C'est toujours sur l'article essentiel d'une loi qu'on discute son principe, et les discussions qui suivent ne doivent porter que sur les détails de rédaction. En bien, notre autocrate a voulu se donner le plaisir de renverser l'ordre des choses, et de re-mettre le principe en question, après que tout le monde s'était mis d'accord pour l'adopter. C'était littéralement un soufflet sur les deux joues du pouvoir législatif.

-Cette fois, la Chambre s'est sentie atteinte dans sa dignité. Il n'y a eu qu'un cri dans l'Assemblée, et ce cri était un véritable rappel aux convenances. Le nurmure qui agitait l'Assemblée n'était pas une de ces exclamations vives et franches comme en éveille tous les jours la chaleur d'une réplique. C'était un soulèvement sourd et prolongé, impérieux et contenu, chacun de nos honorables semblait dire à son voisin: Décidément, il tient à nous rendre ridicules aux yeux du pays.

Croyez-vous que le c'ef du pouvoir se soit aperçu du mal qu'll se faisait à lui-même? Point. Il s'est mis à épilo-guer comme un avocat. Vous m'objectez, disait-il, que la loi est déjà votée. Mais elle ne l'est que par onze voix de ma-jorité. Si vous voulez que j'abandonne mon principe, opposez-moi une majorité plus forte.

M. Grévy est l'homme de France qui M. Grévy est l'homme de rrance qui se montre le plus soucieux des égards dus au président de la République. Nul ne sait lui parler avec plus de convenance et de dignité. Mais cette fois, il n'y a pas tenu. Prenant littéralement le ton d'un maître, il a déclaré que le principe de la loi pa pouvait pasètre ramené. cipe de la loi ne pouvait pas être ramené dans la discussion des articles, et que tout ce qu'on peuvait faire par égard pour M. Thiers, serait de l'entendre quand, après avoir voté tous les articles, la Chambre serait appelée à émettre un vote sur l'ensemble de la loi. C'est aujourd'hui qu'aura lieu cette étrange discussion. Nos honorables auront pu dormir sur leur indignation; leurs conversations mutuelles auront enfoncé le dard plus avant dans la plaie. Et aujourd'hui faudra-t-il se déjuger à la face du pays?

Toutes ces conséquences sautaient aux yeux du public des tribunes, en moins de temps qu'il ne faut pour les expliquer. M. Thiers seul n'a pas paru s'en dou-Sur l'observat on du président de l'Assemblée, il est redescendu à sa place, avec son petit pas d'écolier goguenard, souriant toujours du même sourire dédaigneux qu'il avait apporté à la tribune. Puis on l'a vu regagner son domicile d'un air aussi salisfait que s'il venait de gagner une bataille.

Un dernier détail aurait cependant pu lui servir d'avertissement. En quittant le château, le chef du pouvoir a par couru la galerie des tombeaux. Pendant ce long trajet, pas une ame vivante n'est venue lui faire escorte. Lui qui, d'ordinaire, sort toujours entouré d'un groupe de courtisans, cheminait solitaire au milieu des coups de chapeau silen-cieux. Voilà 750 hommes blessés par

un simple procédé! Si M. Thiors trouvait la loi mauvase, que ne le disatt-il dans la discussion générale? C'est la première fois que nous le voyons prendre avec l'Assem lée des allures aussi dédaigneuses. Cir si, lors de la discussion de la loi municipale, il contraignit de nême la chantire à se déjuger, ce fut au milieu d'une scène violente avec menace de démission, et au sujet d'un de même la chantre à se déjuger, ce fut au milien d'une scène violente avec menace de démission, et au sujet d'un article qui avait été voté en son absence. Mais hien, c'est de sang-froid qu'il a laissé passer l'occasion du vote pour la réprendre à rebroussé-poil. Il y a des coups d'épigle qui font plus de mal que des coups d'épée.

La majorité vint de s'affirmer de nouveau en choi isant, pour le renouvellement des bureaux, comme présidents, les membres de la délégation de la droite envoyés auprès de M. Thiers. Ce sont MM. le général Changarnier, le duc de Larochefoucauld-Bissaccia, Dépeyre, Babie, duc de Broglie, de Kerdrel, St-Marc Girardin.

Le Journal des Débats s'est décidé à enregister la retraite de ses trois principaux rédacteurs MM. Saint-Marc Girardin, Auguste Léo et Eugène Dufeuille, avec un regret court et sec. Il ne reste plus dans ce journal que des rédacteurs qui emboitent le pas avec les écrivains du Siècle, du National, du Rappel, du Radical.

L'imagine que l'agraphise du Jour-

J'imagino que l'économiste du Jour-nal des Débats, M. Paul Leroy-Beaulieu, ne tardera pas aussi à s'en aller, car, dans le numéro de ce jour, il fait l'éloge de la Chambre introuvable de 1815 et de 1816 qui, dans des circonstances de 1816 qui, dans des circonstances analogues à celles que nous traversons, eut, dit M. Leroy-Beaulieu, un courage, un esprit d'indépendance et d'initiative que tous les partis feraient bien d'imiter dans l'Assemblée actuelle. Après avoir cité les intelligentes et énergiques mesures financières adoptes par les députés royalistes de 1815 et de 1816, M. Leroy-Beaulieu ajouto:

« Voilà comment en egissait dans les années 1815 et 1816, sous le sceptre d'un Bourkon de la oranche since et avec la plus conservatrice des Cham- bres que la France ait jamais eues

bres que la France ait jamais eues dans son histoire parlementaire. »

Le ministre de la guerre, le maréchal Mac-Mahon et le général Ladmirault, afin de réprimer les atlaques renouvelées contre l'armée, insistent, dit-on, pour que, conformément à la loi, les individus coupables de ces attaques soient renvoyés devant les conseils de guerre dans les départements en état de siége. M. Thiers n'a pas encore consenti. DE SAINT-CHÉRON

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 28 juin.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à 2 heures 45 mi-Le procès verbal est adopté après plusieurs demandes de rectifications sur des votes de la séance d'hier.

M. le comte Jaubert prend la pa-M. le comte Jaubert prend la parole pour un rappel au réglement. Revenant sur l'incident d'hier, il déclare que le Président de la République était dans son droit en demandant la parole. Ce droit, M. Thiers le tient, dit-il, de la constitution dont l'Assemblée fait loyalement l'essai. (Rires ironiques à gauche).

Une voix à gauche. — L'ordre du jour.

M. le comte Jaubert. — Vous êtes bien pressé, M. de Choiseul. — Mais M. le président de la République n'est pas à son banc.

M. le comte Jaubert. — Voulez-vous prendre sa place. Quant à moi, je ne déses-

prendre sa place. Quant à moi, je ne déses-père pas de vous voir aux bancs du gouver-

M. le Président rappelle l'orateur à l'objet de son discours.

M. Ic comic sausers poursuiten disant que tout en restaat dans son droit, il se demande si M. Thiers n'a violé l'arti-cle 83 du réglement. En ce moment, M. Thiers entre et prend place à son banc. M. River, l'un des secré-

place à son banc. M. River, i un des secre-taires, tient le président de la République au courant de ce qui se passe.

M. Thiers, de sa place, déclare que, pour couper court à l'incident, il renonce à la parole.

M. le Président demande quel aricle du réglement a été violé.
M. le comte Jaubert: l'article 83.
M. le président.— Mais cet article
st étrager au cas qui nous occupe. (Rices.)
M. le comte Jaubert.—Pardon, c'est
'avaide ?

l'article 73.

M. le président répond qu'il n'y a pas utilité à prolonger un pareil' débat, et clot l'incident.

M. le comte de Choiseul demande la parole pour un fait personnel. Il s'éton-ne que le comte Jaubert ait, en attaquant un absent, manqué aux convenances, et dé-

clare qu'il n'a pas besoin de faire partie du gouvernement pour le défendre et qu'il engage M. le comte Jaubert et ses amis à en faire autant.

Reprise de la discussion du projet relatif à l'impôt sur les créances hypothécaires.

M. Benoist d'Azy vient rendre compte du travail de la commission sur les trois paragraphes additionnels à l'article 2 qui lui ont été renvoyés hier. La commission propose d'infliger une amende de 50 à 1,000 fr. au créancier qui aura fait payer à son déhiteur, sous une forme quelcoaque, l'impôt sur la créance hypothécaire ; elle propose en outre de décider que le recouvrement de cet impôt aura lieu comme en matière de contribution directe.

M. Limperant combat cette disposition comme inutile.

M. Bertantal demande si la commission

M. Bertauli demande si la commission croit que l'impèt sur les créances hypothécaires portera aussi sur les prix de ventes d'immeubles.

MI. Cherpin réclame une sanction plus

rigoureuse.

M. Faye voudrait compléter l'article de la commission par une disposition additionnelle portant que la pénalité ne s'appliquera que dans les cas où l'intérêt de la créance joint au 2 0/0 d'impôt dépasserait le taux de 8 0/0

0/0. M. Paulin Gillon combat le vœu ex-

primé par M. Faye.

M. Benoist d'Azy, estime que la pénalité édictée est suffisante.

M. Villain combat la sanction pénale qui loin de protéger le débiteur, lui sera préjudiciable; d'ailleurs, dit-il, le seul point essentiel est d'assurer la perception de l'im-

Un scrutin s'ouvre sur le paragraphe addi-tionnel proposé par la commission. Ce paragraphe est adopté par 388 voix contre 173

contre 173.
L'Assemblée rejette ensuite le paragraphe additionnel de M. Faye.
L'article 3 porte qu'il sera rédigé, en vue de la perception du nouvel impôt, un réglement d'administration publique.
M. Sébert combat et acticle et dit qu'il rencontrera des difficultés pratiques inextricables.

cables.

M. Paulin Gillon prend la défense de l'article 3 qui est mis aux voix et adopté.

M. Gaslonde présente, au nom de la commission, un nouvel article portant que le recouvrement du nouvel impôt aura lieu comme en matière de contribution directes.

M. Ganivet développe un paragraphe additionnel tendant à exempter de l'impôt les rentes viagères garanties par des inscrip-

res rentes viageres garanties par des inscriptions hypothécaires.

Rejet de ce paragraphe.

M. Hemoist d'Azy. sur une question de M.Rivet à propos de l'amendement Adam, répond que la Commission l'a rejetée comme instille.

inutile.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 427 voix contre 261.

M. Dessetsigny ennonce qu'il apporte des chiffres et des calculs fournis à la commission par le gouvernement, que l'impôt sur les valeurs mobilières ne donnerait pas le produit de 15 millions qu'on avait d'abord espéré; en conséquence, la commission s'est décidée à élever de 2 0/0 à 3 0/0 le taux de l'impôt projeté et dépose un projet rédigé sur cette base.

I'mpôt projeté et dépose un projet rédigé sur cette base.

L'Assemblée décide que le projet viendra demain à l'ordre du jour.

Dépôt par M. de B-leastel d'un rapport de la commission d'initiative, concluant à la prise en considération du projet d'impôt de M. Ducuing sur les domestiques.

Ces conclusions sont adoptées.

La séance est levée à 5 heures 35 minutes:

### BULLETININDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Personne ne méconnait aujourd'hui l'insuffisance des procédés en usage dans le conditionnement des laines; il serait done hors de propos d'iusister longuement sur tant de considérations devenues vulgaires, qui démontrent la nécessité d'un système de contrôle mieux approprié aux besoins de nos industries. Tel aussi parâit avoir été le sentiment de notre Conseil municipal qui, dans sa séance du 17 courant, a voté un crédit de dix-huit mille francs pour l'achat et l'installation d'un matériel destiné à déterminer la quantité de matières solubles contenues dans la laine et autres textiles soumts à la Condition publique.

Ainsi va quitter le terrain de la discussion, pour entrer dans la région des faits,

sion, pour entrer dans la région des faits, sion, pour entrer dans la région des faits, cette idée importante au plus baut degré par les services qu'elle est appelée à rendre; nous voulons en féliciter hautement M. A. Péron, à qui revient tout l'honneur de la pensée et de l'initiative, et nous ne saurions mieux le faire qu'en rappelant ici en quels termes, dès le 4 octobre 1869, le savant Académicien, Président du Comité Consultatif des arts et manufactures. M. Chevreul ans des arts et manufactures, M. Chevreul, approuvait les idées de notre concitoyen

« Paris, le 4 octobre 1869. » Monsieur Auguste Féron, à Roubaix. » Monsieur,

Après avoir pris connaissance de la lettre que vous avez adressée à Mes-sieurs les membres de la Chambre syn-dicale de Roubaix, je ne puis qu'applaudir à vos efforts pour mettre un terme à un état certainement facheux pour la

spérité d'une ville aussi importante

Les faits que vous signalez m'éton-

nent.

Nous avez raison lorsque vous dites que le conditionnement de la laine, par une température de 105°, est insuffisant, mais il est entendu qu'il ne l'est que pour des laines mèlées de glycérine, de la matière grasse du suint et de savons terreux ou métalliques, c'est-à-dire pour des laines timpures.

» Vous avez parfaitement raison d'insister sur la nécessité que toutes les laines scient privées de toute matière étrangère avant de recevoir la teinture, et j'avoue que j'ai peine à croire qu'il y ait à Roubaix des personnes intéressées dans la fabrication des étoffes qui p'en soient pas convaintes n'en soient pas convaincues.

n'en soient pas convaincues.

» Je vois qu'il y aurait beaucoup à faire pour améliorer en agissant sur des habitudes peut-ètre mauvaises.

» Un moyen efficace serait, dès à présent, d'avoir un chimiste habile et consciencieux; ce serait le moyen de soumettre les laines suspectes à des essais propres à mettre la vérité en évidence, mais ces essais sont étrangers. dence, mais ces essais sont étrangers au conditionnement qui, légalement, no

por que sur l'eau.

» Si la Chambre syndicale de Roubaix pensait que je pusse lui être utile, je me mettrais avec empressement à sa disposition.

» Recevez, Monsieur, l'expression de

« Messieurs,

« Messieurs,

« Messieurs,

« Rechercher en commun les moyens de faire prospérer nos industries, tel est le principal but de notre Association. Dès vos premières séances, notre Président a mis à l'étude la question suivante :

« Rechercher si, sur quelque point, l'industrie roubaisienne est inférieure à l'industrie anglaise, et, en ce cas, à quoi tient cette infériorité. Est-ce aux choix des matières premières ? Est-ce à la ur préparation ? Est-ce au genre de filature qui diffère dans les deux pays? Est-ce à la teinture ou aux apprèts ?

» Il ne m'appartient pas d'aborder une ques-

Il ne m'appartient pas d'aborder une ques-tion aussi complexe et qui d'ailleurs dépasse de beaucoup mes forces; mais, la simplifiant, je me la pose en ces termes:

je me la pose en ces termes:
Que devons-nous faire pour mieux faire?
Quels sont les points qu'il est le plus urgent
de résoudre?

» Dans la persuasion où je suis que pour
chacun des membres de l'Association il y a
devoir et profit à signaler à la Chambre toutes les difficultés, imperfections et lacunes,
qu'il rencontre dans la pratique, et non
moins convaincu que la pureté des matières
premières qu'elle met en œuvre est la base
fondamentale du succès de toute fabrication,
je viens, Messieurs, vous soumettre quelques fondamentale du succès de toute fabrication, je viens, Messieurs, vous soumettre quelques considérations que l'observation m'à suggérées, et, spécialement, essayer de démontrer combien sont en opposition avec ses véritables intérêts certaines pratiques et conventions de notre place en ce qui concerne le commerce et le travail des laines, et combien déplorables sont leurs conséquences au point de vue de la prospérité de notre Industrie et de notre sécurité commerciale.

de notre sécurité commerciale.

S'il suffisait aux nécessités des diverses industries qui les mettent en œuvre que les laines peignées du commerce fussent de helle et séduisante apparence, et leurs brins lisses, nets et parallèles, nous devrions nous estimer des plus favorisés, car les résultats auxquels est arrivée sous ce rapport notre industrie de Peignage des laines sont généralement aussi parfaits qu'on peut le souhaiter.

Mais en est-il de même quand, abstraction faite de leur si belle apparence commerciale, on vient considérer ces mêmes laines au point de vue de leur valeur industrielle, c'est-iliand leur ceit de leur valeur industrielle, c'est-iliand leur ceit de leur valeur industrielle, c'estpoint de vue de leur valeur industrielle, c'està dire de leur aptitude pour les combinaisons de la teinture, le travail de la filature et celui des apprèts? Il s'en faut malheureusement et de heaucoup. Messieurs, qu'il en soit ainsi, et la grande majorité de nos laines, imparfaitement dépouillées des substances terreuses et grasses qu'elles, contiennent naturellement, et de celles qui y ont été ajoutées au cours du travail du peignage, soit pour faciliter ce travail, soit accidentellement, la grando majorité de nos laines est impure et presque l'on en pourrait dire ce qu'a dit des huilés du commèrce M. Maumené: « Leur altération est la règle, leur pureté l'exception. •